



# REGLEMENT DE PROTECTION COVID DU VBC DELEMONT

## 1. But

Ce règlement a pour but d'informer tous les membres du club de volley du VBC Delémont et ses adversaires sur la réglementation mise en place durant toute la période dite « COVID ».

Il y a lieu de se référer aux directives relatives au COVID-19 de l'OFSP et Swiss Olympic, qui sont applicables en tout temps.

Par il est précisé ce qui suit :

## 2. Entraînements

### a. Présence

- i. Toute personne présente à un entraînement doit être en bonne santé et ne présenter aucun symptôme lié au COVID-19 ;
- ii. Toute personne se rendant à un entraînement ne doit pas avoir été en contact avec une personne présentant des symptômes ou déclarée positive au COVID-19 ;
- iii. Si des symptômes se font ressentir avant l'entraînement, la personne concernée doit immédiatement en informer le responsable COVID-19 du club qui s'en réfère au comité du club ;
- iv. Si une personne ressent l'un des symptômes liés au COVID-19 durant un entraînement, elle doit en informer sans délai l'entraîneur présent sur place qui avertit le responsable COVID-19 qui lui s'en réfère au comité et quitter la salle avec effet immédiat ;

### b. Désinfection

- i. Le club met à disposition des désinfectants ;
- ii. Les participants se désinfectent les mains à l'entrée dans la salle et régulièrement durant l'entraînement ;
- iii. Si une personne ressent l'un des symptômes liés au COVID-19 durant un entraînement, elle doit en informer sans délai l'entraîneur présent sur place qui avertit au responsable COVID-19 qui lui s'en réfère au comité et quitter la salle avec effet immédiat ;

## 3. Matches

### a. Présence

- i. Tout membre du club présent à un match doit être en bonne santé et ne présenter aucun symptôme ;
- ii. Si des symptômes se font ressentir avant un match, la personne concernée ne se présente pas au match et doit immédiatement en informer le responsable COVID-19 du club qui s'en réfère au comité du club ;

### b. Participants et port du masque lors des matches à domicile

- i. Joueurs/joueuses : pas de masque obligatoire
- ii. Coach/assistant : pas de masque obligatoire
- iii. Médecin/physio : pas de masque obligatoire
- iv. Arbitres : pas de masque obligatoire
- v. Marqueur : pas de masque obligatoire
- vi. Spectateurs : masque obligatoire



## REGLEMENT DE PROTECTION COVID DU VBC DELEMONT

### c. Matériel à mettre en place

- i. Le club recommande aux personnes entrant dans la salle d'inscrire ses informations afin d'être traçable. A cet effet, une liste de présence sera à disposition à l'entrée de la salle ;
- ii. Le club met à disposition du désinfectant à l'entrée de la salle ;
- iii. L'entraîneur/coach récolte la liste de présence à la fin du match ;
- iv. Les affiches suivantes seront mises en évidence sur la porte d'entrée de la salle ;
  1. Port du masque obligatoire ;
  2. Directives Swiss olympic ;

### 4. Prises de décision

#### a. Par le comité

- i. Le comité se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement du club et afin de protéger ses membres et les personnes présentes dans la salle ;

### 5. Coordonnées

#### a. Comité

- i. Lionel Loeffel, responsable COVID-19 du club / 079 833 37 09
- ii. Stéphane Berbier, vice-président / 078 659 96 97
- iii. Gessica Belgrado / 079 424 87 24
- iv. Pascal Steiner / 079 748 23 12

#### b. Entraîneurs

- |            |                                      |
|------------|--------------------------------------|
| i. H1 :    | Michel Bolle / 079 835 57 14         |
| ii. D2 :   | Lionel Loeffel / 079 833 37 09       |
| iii. D5 :  | Pablo Brenlla / 079 260 52 24        |
| iv. DM23 : | Pablo Brenlla / 079 260 52 24        |
| v. DM19 :  | Jean-Daniel Bolgiani / 079 350 62 53 |
| vi. Mini : | Festina Bitiq / 078 621 66 32        |

Ce règlement entre en force à partir de ce jour et a été validé par le comité par sa séance extraordinaire du 26.09.2020

Delémont, le 26.09.2020